

DE ROUBAIX-TOURCOING

BUREAUX — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE, — TELEPHONE : 672 (POUR PARIS : 3, rue Bayard, 5)

LE RECRUTEMENT DU CLERGE

Dans la brochure où, cédant à des désirs exprimés, nous avons envisagé quelques problèmes du lendemain de la séparation, nous avons abordé une question dont on parle peu...

L'approche de la fourgonnette a déjà troublé cette organisation, fruit d'un siècle de sacrifices et de labeurs. Les entrées dans les petits séminaires ont depuis deux ans diminué...

Pourquoi le publiez-vous? dira-t-on. Parce que, à l'heure grave qui nous sonne pour l'Eglise de France, notre conviction est que la vérité doit être dite...

Pourquoi, depuis quelques années, entre-t-on moins dans ces pépinières de sacerdoce que dans les séminaires? La réponse tient dans un mot: la peur.

Les parents hésitent aussi, craignant d'engager leur fils dans une voie qui exigera de lui peut-être l'héroïsme...

seminaires. Les pépinières reflouriront. Toutefois il est impossible de ne pas éprouver quelque émotion en constatant les ravages faits depuis deux ans par la crainte...

C'est cette pensée qui inspirait au cardinal-archevêque de Bordeaux, il y a peu de jours, l'appel suivant porté par une lettre circulaire à tous les fidèles de son diocèse:

Oh! le bon moment pour être prêtre! C'est l'heure du désintéressement, et de l'épreuve, de la lutte et du sacrifice!

Ne nous le dissimulons pas: quelle que soit la décision du Pape, nous sommes à la hauteur de Dieu...

Les familles chrétiennes, se rappelant que l'honneur de fournir un prêtre est la plus grande qui puisse leur venir, devraient avoir le courage de dire à leur fils...

Nous avons publié, d'autre part, à diverses reprises des adresses d'alumni ou autres institutions où la charité se charge, sans rien exiger des parents, de conduire des vocations décidées...

NOTE IMPORTANTE

On sait que le prétexte de la rupture définitive de la France avec le Vatican a été une phrase insérée dans une note communiquée, disait-on, aux puissances à l'occasion du voyage de M. Loubet à Rome.

Il est donc avéré, comme nous l'avions dit, que l'indiscrétion qui vint du prince de Monaco qui seul a reçu une note et qui seul répond à cette désignation.

LA QUESTION DES NOMINATIONS EPISCOPALES

Comment seroit désormais nommés les évêques? Voilà une question souvent posée. On pense généralement que Pie X fera directement, d'après les renseignements qu'il recueillera, les premières nominations...

Gazette

EPHEMERIDE

C'est le 4 janvier 1791 qu'eut lieu, à l'Assemblée nationale, la scène la plus glorieuse de l'histoire de France.

LA LIBERTE DU VOTE

Dans un département du Midi, deux cantons sont également intéressés à la construction d'une ligne de chemins de fer, vivement désirée depuis longtemps.

LE GENERAL DE MOLTKE

Nous avons annoncé hier la nomination du général de Moltke, neveu du célèbre maréchal, au poste de chef d'état-major général de l'armée allemande.

LE VRAI MERITE

L'Officiel du 3 janvier porte un décret décorant de la médaille militaire une série de vieux braves qui, certes, l'ont bien méritée.

Tous sont d'anciens soldats ayant fait pour la plupart les trois campagnes de Crimée, d'Italie et de 1870, et ayant reçu au cours de ces guerres des blessures qui les ont privés de l'usage d'un ou de plusieurs membres.

L'HOMME A LA PEAU D'ARGENT

Une revue médicale étrangère signale le cas très intéressant d'un homme d'une quarantaine d'années qui souffrait d'une affection nerveuse, très douloureuse.

L'AFFAIRE MASCURAUD

Avec la majorité de nos confrères parisiens, le Figaro, les Débats, la Libre Parole, l'Éclair, etc., etc., la Croix est citée en justice par M. le sénateur Mascuraud, étayé d'une foule de Messieurs qui, parait-il, font partie de son Comité.

LA CONCLUSION DU « LIVRE BLANC »

Le texte du Livre blanc se termine sur cette réflexion: Les quarante-sept documents qui suivent cet exposé permettent d'en contrôler toutes les assertions.

LE GENERAL DE MOLTKE

Nous avons annoncé hier la nomination du général de Moltke, neveu du célèbre maréchal, au poste de chef d'état-major général de l'armée allemande.



LE GENERAL DE MOLTKE au poste de chef d'état-major général de l'armée allemande.

Le général de division, Louis von Moltke est né en 1848, à Gerstorf, dans le Mecklenbourg. Il a fait ses études au collège de Rendsbourg et est entré dans l'armée le 1er avril 1866, dans le régiment des fusiliers de Schleswig-Holstein.

En 1881, il fut placé dans l'état-major général. La même année, il fut nommé capitaine, et, en 1882, devint le second aide de camp de son oncle, le feld-maréchal Moltke, le vainqueur de Sedan.

En 1888, il fut nommé major et, après la mort du maréchal, son oncle, aide de camp de l'empereur.

En 1893, il fut promu lieutenant-colonel garde du château.

En 1896, il fut promu colonel et prit le commandement du régiment des grenadiers de la garde de l'empereur Alexandre, sans d'ailleurs renoncer à ses fonctions d'adjudant de Sa Majesté.

Le 25 mars 1899, il fut nommé général de brigade et placé à la tête de la première brigade d'infanterie de la garde à Berlin.

Le 27 février 1902, il fut nommé général de division et placé à la tête de la première division de la garde à Berlin.

Le 18 février 1904, le général de division von Moltke fut nommé chef d'état-major général et nommé quartier-maître général.

Les avis diffèrent beaucoup sur la valeur militaire. Rappelons seulement, sans nous prononcer, pour ou contre lui, que le plan de manœuvres qu'il avait exécuté l'été dernier sur les bords du Rhin fut complètement bon et par conséquent hardi du général de division von Erchov.

Cet épisode des grands manœuvres a été beaucoup remarqué dans l'armée allemande. Le colonel Goodski porte sur le nouveau chef d'état-major un jugement d'une extrême sévérité, excessive même, sans doute, mais il est certain que la valeur de Moltke est reconnue par beaucoup de militaires en Allemagne.

Il est, d'ailleurs, très vrai que le passage au commandement de M. Combes est attendu, que Français s'en plaignent? N'est-il pas bon de montrer toute la responsabilité qu'on assume en homme politique, de la laisser tomber entière, d'en décharger la France qui a subi son œuvre et de ne pas incarner lui le gouvernement français?

Car, enfin, après avoir parcouru le Livre blanc, reprenuez les premières pages: C'est M. Combes, y est-il dit, qui a voulu la séparation; c'est lui qui s'est appliqué à préparer l'opinion publique; c'est lui qui s'est senti engagé à la rendre inévitable.

Et suivez maintenant, dans leur série chronologique, les questions qui viennent d'être exposées et que l'on avait justifiées transformées en autant de griefs contre le Saint-Siège...

Quand M. Combes arriva au pouvoir, il trouve — ébauchée par le Conseil d'Etat — la question du Nobis nominavit. Tout de suite il s'efforce de la rendre insoluble, car il prétend que le Saint-Siège, en modifiant la formule, attribue à l'Etat le droit de créer les évêques. Il sait que cette exigence est impossible, car il a étudié le Concordat; il sait en vertu de son article de la Notandum Berolien, et il ignore pas...

parce que vous avez été jugé dans un milieu rendu hostile par le fait que l'influence étrangère dont je ne parviens pas à me rendre compte, mais surtout par le fait que l'examen par des esprits moins prévenus, l'affaire prendrait un nouveau tour.

— Croyez-vous? a demandé le comte, sans sans une haubaine ironie.

— Certes! la vérité s'éclaircit, votre innocence serait prouvée. Mais même la conviction du contraire.

— Pourquoi donc?

— Parce que nous nous trouvons en présence de crimes qui sont évidents. Vous ont accusés, au point de vue, eux-ci ne vous ont pas les machinations subtiles avec lesquelles on les bécote. Désarmez-les uns, ouvrez les yeux aux autres et je ne crois pas que chose possible et que vous passiez à l'état d'élites d'un grand nombre de gens qui ont été les plus complices de vos plus sots.

— Cependant...

— Non, vous n'avez rien de plus à dire. Vous avez dit tout ce que vous pouvez dire, et vous n'avez rien dit de plus. Vous avez dit tout ce que vous pouvez dire, et vous n'avez rien dit de plus.



LA JOURNÉE

Nous terminons aujourd'hui la série des articles où nous avons tanté le résumé, tantôt reproduit le « Livre blanc » du Vatican, de manière à en donner une idée très complète, en publiant la conclusion du texte officiel.

M. Bourgeois n'est décidément pas candidat à la présidence de la République.

Des protestations documentées s'élèvent contre les élections de Toulouse.

Le parti radical socialiste, bien qu'il n'ait obtenu qu'un très médiocre succès, aurait commis des fraudes très graves.

L'inventaire a été annoncé pour aujourd'hui à l'évêché de Montpellier.

M. Ambroise Radu dans une lettre publiée se plaint de l'opposition inconcevable des conseillers municipaux socialistes de Paris au projet d'adduction de nouvelles eaux potables.

ETRANGER. — Sauf à Varsovie où la grève est générale, la situation en Russie va toujours s'améliorant.

LE « PELERIN »

Avec son premier numéro de 1908, le Pèlerin accomplit une transformation nouvelle. La première page, que peu modifiée, sonnera désormais à la gravure la part la plus large. Cette gravure elle-même, photographiée ou dessinée, sera toujours d'actualité que le permettront les nécessités d'un tirage chaque semaine plus considérable.

A l'occasion de cette modification qui s'adresse à tous les lecteurs du Pèlerin, nous sommes heureux de rappeler que ce petit journal ne néglige pas l'intérêt de ses abonnés directs pour lesquels il a créé les Lectures de la semaine et les Nouvelles politiques et agricoles. Ainsi complété, le Pèlerin compte 28 pages; il a deux éditions: l'une dont l'abonnement est de 6 francs par an; la seconde, éditée sur papier de luxe et particulièrement recommandée à ceux qui veulent conserver la collection de leur illustré hebdomadaire, dont le prix d'abonnement est de 40 francs.

Enfin il est des abonnements combinés dont les prix sont les suivants:

- Pèlerin et Vie des Saints..... 7 fr. 20
Pèlerin et Contemporains..... 9 fr. 60
Broché grand format et Pèlerin, édition ordinaire, prince Ferdinand de Bavière, photographique..... 20 fr. »
Broché grand format et Pèlerin, édition de luxe..... 24 fr. »

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ces diverses et avantageuses combinaisons.

SOMMAIRE DU 7 JANVIER 1908 (Edition complète)

- La Semaine: Trentième année (Le Pèlerin).
— Les Maîtres à la croix (Le Pèlerin).
— A la cour d'Espagne. — Le prince de Galles aux Indes — A l'été contre un cardinal.
— Promesses à travers le monde des nouvelles.
Roman: L'Ermitte du Saint-Gothard, par O. Berton, avec une illustration de T. Berton.
Ouvrages: L'Infante Marie-Thérèse d'Espagne et son fiancé, prince Ferdinand de Bavière, photographique. — L'adoration des Mages, tableau de V. Forzy. — L'attentat anarchiste contre le cardinal Camerlano, dessin de D. Dambas. — Le prince et la princesse de Galles aux Indes, dessin de C. Carlier. — Etrennes prochaines, caricature par A. Lenoir.
Lectures de la semaine: La croix, MATHIS SERAO. — La naissance de Jeanne d'Arc, HENRI DEBOY. — Les idées de Liette, Jules LEMAITRE.
Nouvelles politiques et agricoles. (Voir les prix ci-dessus.)

FEUILLETON DU 4 JANVIER 1908 — 25 — AUTOUR D'UN CRIME

— Tais-toi... tais-toi... s'écria le comédien d'un ton furieux. Puis il garda quelques minutes le silence...

— Non, frère, clama-t-il allègrement, pareil malheur n'arrivera pas: c'est impossible! — Pourquoi impossible? interrogea Maurice.

— Parce que j'ai pris, sans en avoir l'air, mes précautions... L'avocat aura beau verser sur la tête des jurés des torrents d'éloquence, leurs flots n'emporteront pas les préventions que j'ai soigneusement ancrées dans l'esprit de ces bons hommes.

— Qu'est-ce que tu fais encore? — J'ai colonnalisé... C'est tout, mais c'est assez... J'ai répandu sur le comte les bruits les plus fâcheux, racontant à qui voulait l'entendre qu'il jouait à la Bourse, qu'il y avait perdu des sommes considérables, que des passions honteuses achevaient d'engloutir sa fortune, etc., etc., et que d'impérieux besoins d'argent l'avaient conduit au crime... Tout cela est absurde, tout cela ne tient pas debout; mais on l'entend, on le répète, et, à la longue, cela finit par former une conviction. Ah! frère, c'est une arme terrible que la colonie!

— Peut-être n'ai-je guère confiance... — Hein?... quoi?... que dis-tu?... Et faisant une pirouette, prenant une pose, le comédien suscita, mince et déclamatoire, la célèbre tirade du Barber de Séville: « La calomnie, monsieur?... vous ne savez guère ce que vous dédaignez; j'ai vu les plus honnêtes gens pris d'en être accablés. »

Et faisant une pirouette, prenant une pose, le comédien suscita, mince et déclamatoire, la célèbre tirade du Barber de Séville: « La calomnie, monsieur?... vous ne savez guère ce que vous dédaignez; j'ai vu les plus honnêtes gens pris d'en être accablés. »

« Par ces motifs, la Cour condamne la Trémière aux travaux forcés à perpétuité. » Un cri terrifié retentit dans la salle d'audience, en même temps qu'une sorte de délire s'éleva dans le public.

M. de la Trémière ouvrit les bras. Gérard se précipita sur son cœur, et les deux hommes s'étreignirent éperdument, cependant que tous les spectateurs, la gorge contractée, sentaient un frisson pointer à la racine de leurs cheveux et descendre rapide tout le long de leur échine.

Mais la grandeur tragique de la scène ne pouvait se prolonger... Deux gendarmes s'interposèrent entre le condamné et son fils.

Les magistrats avaient été troublés, interdits comme tous les autres spectateurs par une émotion inoubliable. Le président, toutefois, se ressaisit assez promptement. Il leva la main droite, il allait parler; Gérard ne lui en laisse pas le temps.

— Ah! s'écria-t-il d'une voix terrible, de la même voix qui commandait aux troupes la charge à son absence est infamé! Je ne sais de quel on accuse mon père, mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'il est innocent... ce dont je suis sûr, c'est que ceux qui l'ont traité sur ce banc d'infortuné ont commis un crime... ce dont je suis sûr, c'est qu'en le condamnant vous chargez votre conscience de la plus effroyable erreur qui se soit jamais vue! Mais ce n'est pas possible, car j'ai immédiatement rétracté les horribles paroles que vous venez de prononcer... Un délire s'éleva dans le public.

« Par ces motifs, la Cour condamne la Trémière aux travaux forcés à perpétuité. » Un cri terrifié retentit dans la salle d'audience, en même temps qu'une sorte de délire s'éleva dans le public.

M. de la Trémière ouvrit les bras. Gérard se précipita sur son cœur, et les deux hommes s'étreignirent éperdument, cependant que tous les spectateurs, la gorge contractée, sentaient un frisson pointer à la racine de leurs cheveux et descendre rapide tout le long de leur échine.

Mais la grandeur tragique de la scène ne pouvait se prolonger... Deux gendarmes s'interposèrent entre le condamné et son fils.

Les magistrats avaient été troublés, interdits comme tous les autres spectateurs par une émotion inoubliable. Le président, toutefois, se ressaisit assez promptement. Il leva la main droite, il allait parler; Gérard ne lui en laisse pas le temps.

— Ah! s'écria-t-il d'une voix terrible, de la même voix qui commandait aux troupes la charge à son absence est infamé! Je ne sais de quel on accuse mon père, mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'il est innocent... ce dont je suis sûr, c'est que ceux qui l'ont traité sur ce banc d'infortuné ont commis un crime... ce dont je suis sûr, c'est qu'en le condamnant vous chargez votre conscience de la plus effroyable erreur qui se soit jamais vue! Mais ce n'est pas possible, car j'ai immédiatement rétracté les horribles paroles que vous venez de prononcer... Un délire s'éleva dans le public.

« Par ces motifs, la Cour condamne la Trémière aux travaux forcés à perpétuité. » Un cri terrifié retentit dans la salle d'audience, en même temps qu'une sorte de délire s'éleva dans le public.

M. de la Trémière ouvrit les bras. Gérard se précipita sur son cœur, et les deux hommes s'étreignirent éperdument, cependant que tous les spectateurs, la gorge contractée, sentaient un frisson pointer à la racine de leurs cheveux et descendre rapide tout le long de leur échine.

Mais la grandeur tragique de la scène ne pouvait se prolonger... Deux gendarmes s'interposèrent entre le condamné et son fils.

Les magistrats avaient été troublés, interdits comme tous les autres spectateurs par une émotion inoubliable. Le président, toutefois, se ressaisit assez promptement. Il leva la main droite, il allait parler; Gérard ne lui en laisse pas le temps.

— Ah! s'écria-t-il d'une voix terrible, de la même voix qui commandait aux troupes la charge à son absence est infamé! Je ne sais de quel on accuse mon père, mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'il est innocent... ce dont je suis sûr, c'est que ceux qui l'ont traité sur ce banc d'infortuné ont commis un crime... ce dont je suis sûr, c'est qu'en le condamnant vous chargez votre conscience de la plus effroyable erreur qui se soit jamais vue! Mais ce n'est pas possible, car j'ai immédiatement rétracté les horribles paroles que vous venez de prononcer... Un délire s'éleva dans le public.

« Par ces motifs, la Cour condamne la Trémière aux travaux forcés à perpétuité. » Un cri terrifié retentit dans la salle d'audience, en même temps qu'une sorte de délire s'éleva dans le public.

M. de la Trémière ouvrit les bras. Gérard se précipita sur son cœur, et les deux hommes s'étreignirent éperdument, cependant que tous les spectateurs, la gorge contractée, sentaient un frisson pointer à la racine de leurs cheveux et descendre rapide tout le long de leur échine.

Mais la grandeur tragique de la scène ne pouvait se prolonger... Deux gendarmes s'interposèrent entre le condamné et son fils.

Les magistrats avaient été troublés, interdits comme tous les autres spectateurs par une émotion inoubliable. Le président, toutefois, se ressaisit assez promptement. Il leva la main droite, il allait parler; Gérard ne lui en laisse pas le temps.

— Ah! s'écria-t-il d'une voix terrible, de la même voix qui commandait aux troupes la charge à son absence est infamé! Je ne sais de quel on accuse mon père, mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'il est innocent... ce dont je suis sûr, c'est que ceux qui l'ont traité sur ce banc d'infortuné ont commis un crime... ce dont je suis sûr, c'est qu'en le condamnant vous chargez votre conscience de la plus effroyable erreur qui se soit jamais vue! Mais ce n'est pas possible, car j'ai immédiatement rétracté les horribles paroles que vous venez de prononcer... Un délire s'éleva dans le public.

« Par ces motifs, la Cour condamne la Trémière aux travaux forcés à perpétuité. » Un cri terrifié retentit dans la salle d'audience, en même temps qu'une sorte de délire s'éleva dans le public.

M. de la Trémière ouvrit les bras. Gérard se précipita sur son cœur, et les deux hommes s'étreignirent éperdument, cependant que tous les spectateurs, la gorge contractée, sentaient un frisson pointer à la racine de leurs cheveux et descendre rapide tout le long de leur échine.

Mais la grandeur tragique de la scène ne pouvait se prolonger... Deux gendarmes s'interposèrent entre le condamné et son fils.

Les magistrats avaient été troublés, interdits comme tous les autres spectateurs par une émotion inoubliable. Le président, toutefois, se ressaisit assez promptement. Il leva la main droite, il allait parler; Gérard ne lui en laisse pas le temps.